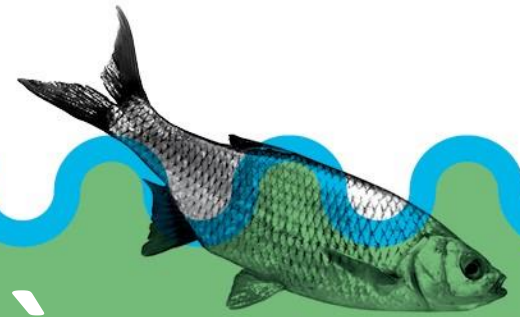


Les Usages

SYNDICAT
DE RIVIÈRES



Comité de Rivières

Mardi 06 février 2024
Salle des Fêtes de JONZIER-EPAGNY



- M. Michel MERMIN, Maire de Jonzier-Epagny
- M. Jean-Yves MÂCHARD, Président du Syndicat de Rivières et Président du Comité de Rivières

PARTIE 1 – PRÉSENTATION DES ÉQUIPES ET DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

PARTIE 2 – BILAN DE L'ANNÉE 2023

Les avancées du Contrat de Milieu

PARTIE 3 – PERSPECTIVES 2024

- Représente les intérêts des parties prenantes sur le bassin versant des Usses
- Est garant de la gestion concertée de la ressource en eau
- Est garant du respect des orientations et des dispositions du SDAGE RMC

Il se réunit a minima une fois par an pour :

- faire le bilan des actions de l'année écoulée
- annoncer et proposer les actions qui seront engagées pour l'année à venir



MODIFICATION STATUTAIRE DU SYR'USSES

Délibération 2022-09-01 en date du 28 septembre portant modification des statuts du Syr'Ussees à compter du 1^{er} janvier 2023

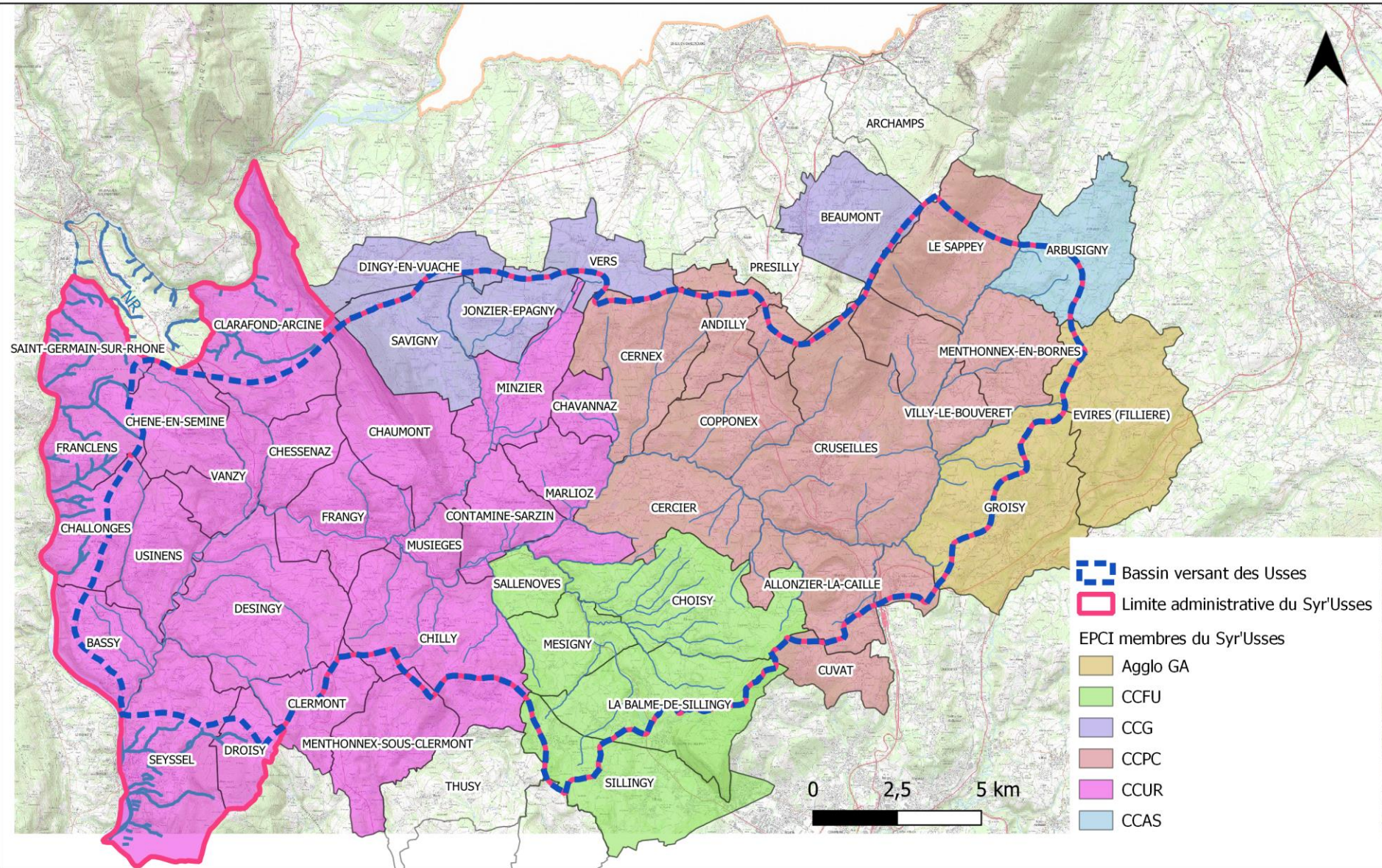
Arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2023-0001 en date du 24 janvier 2023

- Adhésion de la CC Arve & Salève au périmètre du syndicat
- Transfert des items complémentaires à la GEMAPI
- Mise à jour des données populations pour le calcul de la cotisation

→ Le Syr'Ussees devient un syndicat mixte fermé composé d'1 Communauté d'Agglomération et de 5 Communautés de communes

EPCI-FP	Superficie de bassin versant (km²)	Superficie du bassin versant (%)	Population dans le bassin versant (nbre d'hbts)	Pourcentage de population / EPCI (%)	Pourcentage de contribution : la moitié de % de superficie + la moitié de % de population
CCAS	3,77	1,23	291,00	0,79	1,01
CCFU	40,79	13,28	8 051,00	21,76	17,52
CCG	17,61	5,74	1 848,00	5,00	5,37
CCPC	102,89	33,51	14 969,30	40,47	36,99
CCUR	132,24	43,07	10 747,20	29,05	36,06
GA	9,74	3,17	1 084,40	2,93	3,05
TOTAUX	307,04	100%	36 990,90	100%	100%

Territoire d'intervention du Syndicat de Rivière les UsseS et EPCI membres



LE CONTRAT DE MILIEUX LES USSES :

Ils vont participer au Contrat :



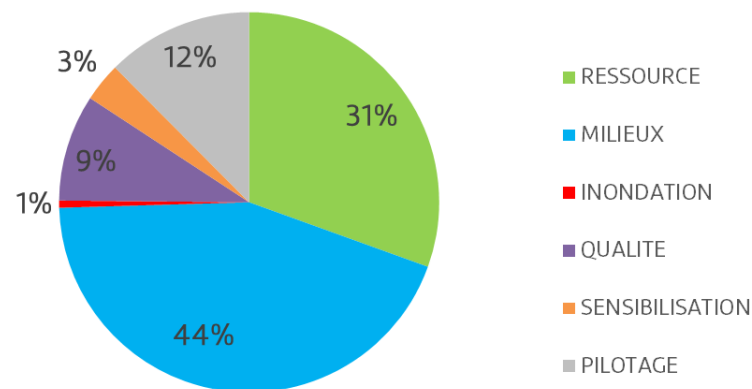
Le Contrat de Milieux des UsseS porte sur la réalisation future de 51 actions répondant à 5 enjeux :

- Partage de la ressource et amélioration du fonctionnement hydrologique
- Restauration et gestion des milieux aquatiques
- Amélioration de la qualité des eaux superficielles
- Prévention contre les inondations
- Communication, sensibilisation, concertation du territoire autour de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique

LE CONTRAT DE MILIEUX LES USSES :



Contrat de Milieux par volets



RESSOURCE	1 255 964,00 €	31%
MILIEUX	1 812 373,30 €	44%
INONDATION	25 000,00 €	1%
QUALITE	373 844,00 €	9%
SENSIBILISATION	136 038,30 €	3%
PILOTAGE	513 089,00 €	12%
	4 116 308,60 €	

... Mais le Syndicat c'est aussi ...

2011

**Natura 2000 les
Ussees**

Animation du site vis-à-vis d'espèces et de milieux naturels rares à l'échelle européenne, Site étendu en 2020 14 Espèces et 14 milieux naturels : l'un des plus riches de Haute-Savoie!



2017

**Plan de Gestion de la
Ressource en Eau
(PGRE)**

Co-porté avec les services de l'Etat, le PGRE est un document qui fixe des objectifs à atteindre pour permettre au territoire de s'adapter au manque d'eau, aux étiages sévères, à partager la ressource, etc.



2018

**INTERREG STOP AUX
INVASIVES**

Programme d'expérimentation de lutte contre les plantes invasives en partenariat avec des structures et entreprises en France et en Suisse



2020

**CONTRAT DE
TERRITOIRE ESPACES
NATURELS SENSIBLES
PLATEAU DES BORNES**

Chef de file d'un Contrat de Territoire, outil du Conseil Départemental, pour préserver les milieux naturels labélisés ENS, préserver la nature ordinaire et sensibiliser les publics



L'équipe politique et le personnel



Partie 1 – L'équipe politique

Le Bureau



Jean-Yves Mâchard
Président



Jean-Marc Bouchet
1er Vice-Président



Jacqueline Ceccon
2ème Vice-Présidente



Rémi Lafond



Sylvia Dusonchet



Henri Chaumontet



Odile Montant



Hervé Bouëdec

Le Comité syndical

La répartition des sièges entre les collectivités adhérentes est fonction des populations concernées. Ce sont 32 délégués titulaires et suppléants qui siègent aux Comités Syndicaux (mise à jour nov. 2023).

MARTINEZ	Julian	titulaire	CCPC
SGRAZZUTTI	Catherine	titulaire	CCPC
PALLUD	Jean	titulaire	CCPC
PASSETEMPS	Michel	titulaire	CCFU
NEYROUD	Roland	titulaire	CCFU
BOUCHET	André	titulaire	CCUR
CANICATTI	Georges	titulaire	CCUR
GEORGES	Emmanuel	titulaire	CCUR
PONCET	Rémi	titulaire	CCUR

RICHER	François	Suppléant MARTINEZ	CCPC
DEMOLIS	Guy	Suppléant MONTANT	CCPC
FALCONNET	Benoit	Suppléant SGRAZZUTTI	CCPC
PRICAZ	Lionel	Suppléant BOUCHET Jean-Marc	CCPC
GUETTE	Pascal	Suppléant PALLUD	CCPC
BIELOKOPYTOFF	Thomas	Suppléant PASSETEMPS	CCFU
PERRIN	Henri	Suppléant NEYROUD	CCFU
MICHEL	Christiane	Suppléant CECCON	CCFU
BOUËDEC	Hervé	Suppléant BOUCHET André	CCUR
ETTORI	Carole	Suppléant CANICATTI	CCUR
JACQUESON	Philippe	Suppléant GEORGES	CCUR
GLANDUT	Marie-Christine	Suppléant PONCET	CCUR
SÈVE	François	Suppléant MÂCHARD	CCUR
FOL	Béatrice	Suppléant LAFOND	CCG
BRUYERE	Pierre	Suppléant CHAUMONTET	GA
REMILLON	Régine	Suppléant DUSONCHET	CCAS

Partie 1 – L'équipe politique

- 11 Bureaux
- 6 Comités Syndicaux
- 1 Comité de Rivières

- 1 Journée de sortie collective de toutes les équipes, au SM3A
- 1 Questionnaire mi-mandat
- 2 Journées Collectives du Personnel (dont un Repas de Noël avec le Bureau)



Organigramme du Syr'UsseS



PRÉSIDENT

Président du syndicat : Jean-Yves Mâchard



DIRECTION

Directrice du syndicat : Fanny Seyve
direction@rivieres-usses.com
06 72 49 05 81

CELLULE ADMINISTRATIVE

CELLULE TECHNIQUE



Comptabilité et gestion financière : Nathalie Boussion
comptabilite@rivieres-usses.com



Ressource et Qualité de l'eau et Observatoires : Pauline Chevassu-Castrillon
ressource-eau@rivieres-usses.com
06 81 39 54 77



Administration et GRH : Régine Journoud
administration@rivieres-usses.com



Gestion et entretien de la rivière : Régis Talguen
rivieres@rivieres-usses.com
06 78 62 59 97



Communication : Lisa Lopez
communication@rivieres-usses.com



Contrat de Territoire du Plateau des Bornes : Eléa Rostaing
plateaudesbornes@rivieres-usses.com
06 81 39 35 21



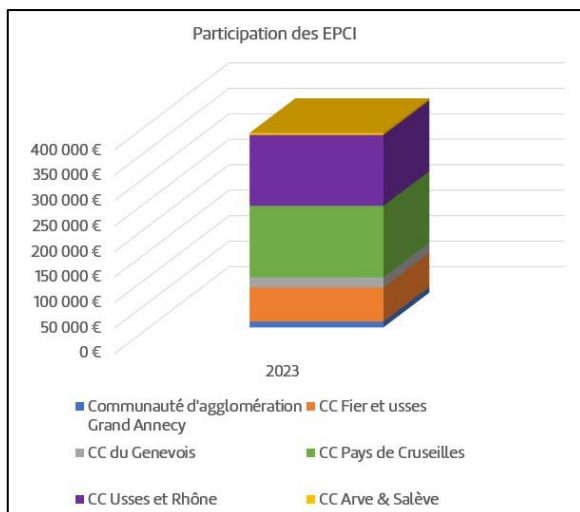
Natura 2000 et Zones Humides : Aude Soureillat
Natura 2000 : n2000@rivieres-usses.com
Zones humides : zones-humides@rivieres-usses.com
07 85 66 61 69

Les éléments financiers

Les Ussees
SYNDICAT
DE RIVIÈRES



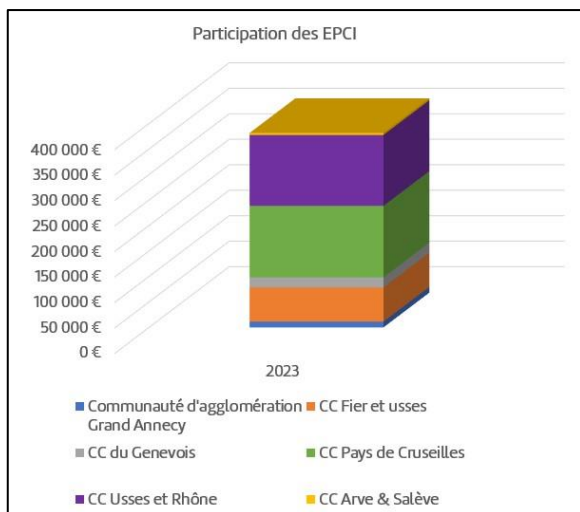
RECETTES



Les EPCI membres participent au financement du Syr'UsseS, via le prélèvement de la taxe GEMAPI, reversée au Syndicat.

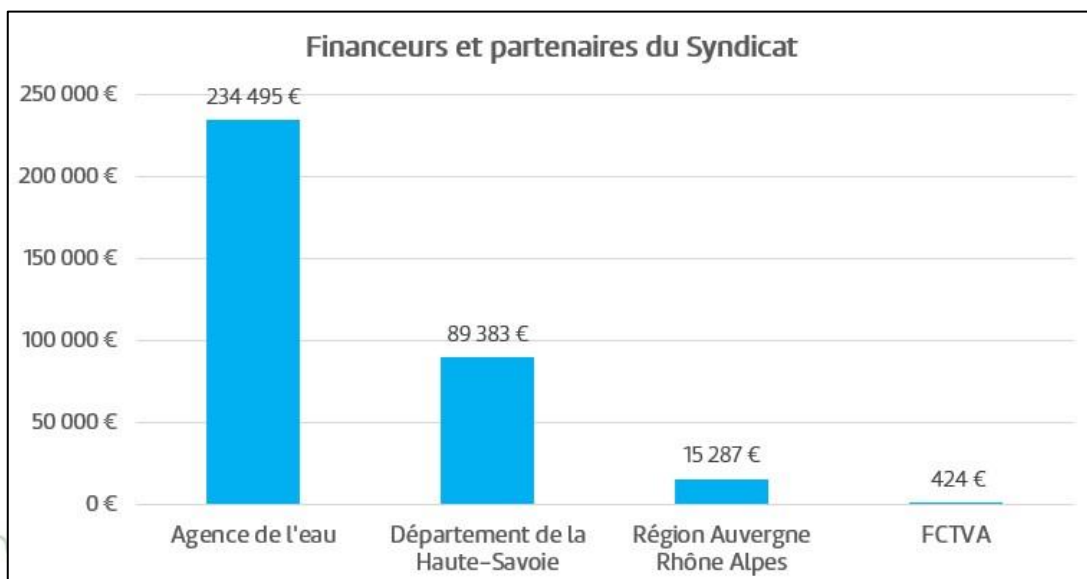
Un effort particulier a été demandé et accepté en 2023 par les collectivités membres pour augmenter l'enveloppe annuelle de leur contribution, **passant de 272 400 € à 381 360 € (soit 40%)**.

RECETTES



Les EPCI membres participent au financement du Syr'Ussees, via le prélèvement de la taxe GEMAPI, reversée au Syndicat.

Un effort particulier a été demandé et accepté en 2023 par les collectivités membres pour augmenter l'enveloppe annuelle de leur contribution, **passant de 272 400 € à 381 360 € (soit 40%)**.

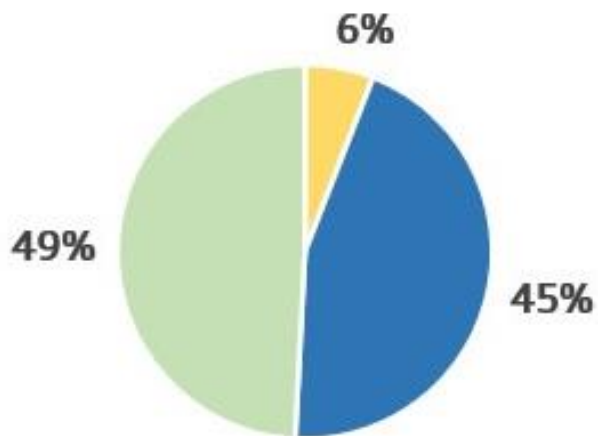


En 2023, les subventions publiques versées par les différents financeurs représentent **44.8 %** des recettes totales.

Il a été versé au syndicat **339 589 €** de subventions.

Ce montant reflète en partie l'activité mais il ne tient pas compte de l'ensemble des rattachements des recettes de l'année 2023.

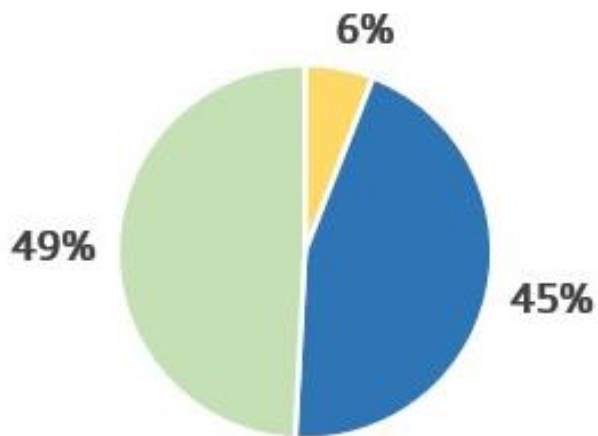
Répartition des charges de fonctionnement



- Charges structurelles
- Charges de rémunération (dont atténuation de charges)
- Charges liées à l'activité

- Les **charges structurelles**, qui permettent au syndicat de fonctionner au quotidien.
- Les **charges de rémunération** (agents et élus), dont une partie est dévolue à des missions relevant de la compétence GEMAPI.
- Les **charges liées à l'activité**, dont une grande partie est affectée à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Répartition des charges de fonctionnement



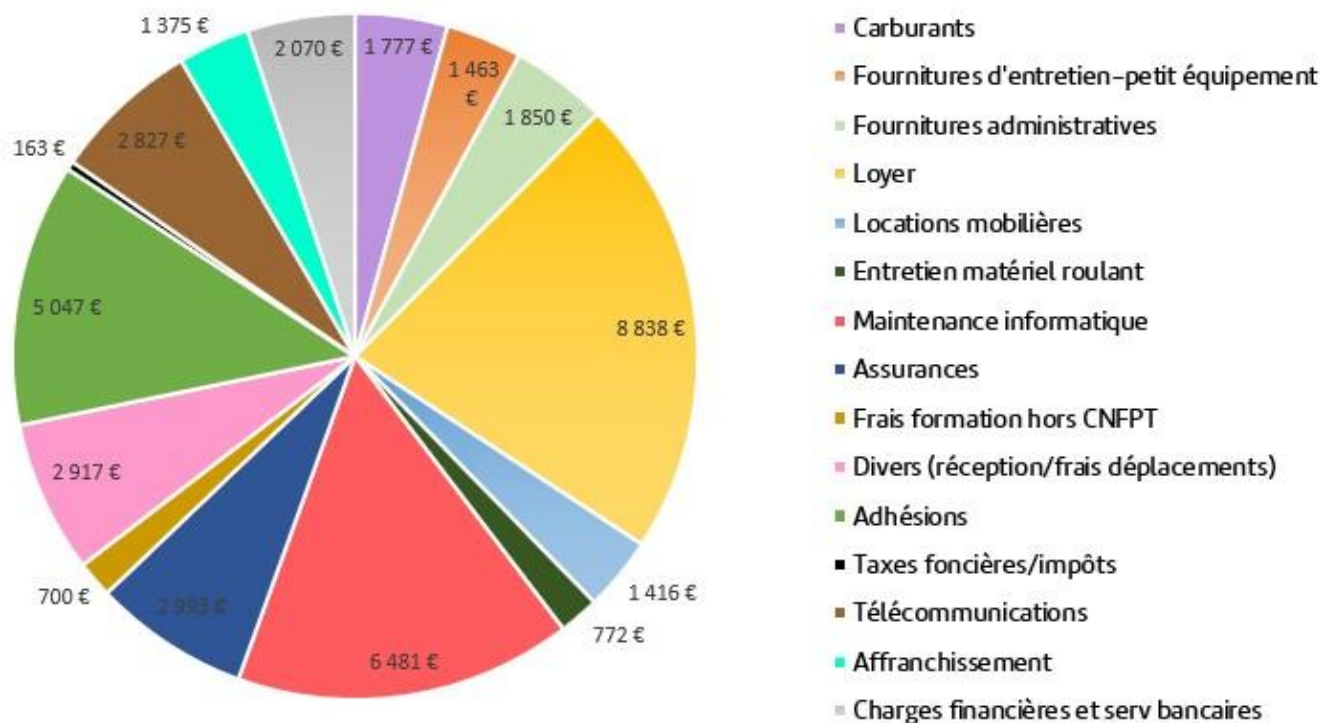
- Charges structurelles
- Charges de rémunération (dont atténuation de charges)
- Charges liées à l'activité

- Les **charges structurelles**, qui permettent au syndicat de fonctionner au quotidien.
- Les **charges de rémunération** (agents et élus), dont une partie est dévolue à des missions relevant de la compétence GEMAPI.
- Les **charges liées à l'activité**, dont une grande partie est affectée à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Charges structurelles	40 690 €	6%
Charges de rémunération (dont atténuation de charges)	307 738 €	45%
Charges liées à l'activité	336 892 €	49%
	685 320 €	100%

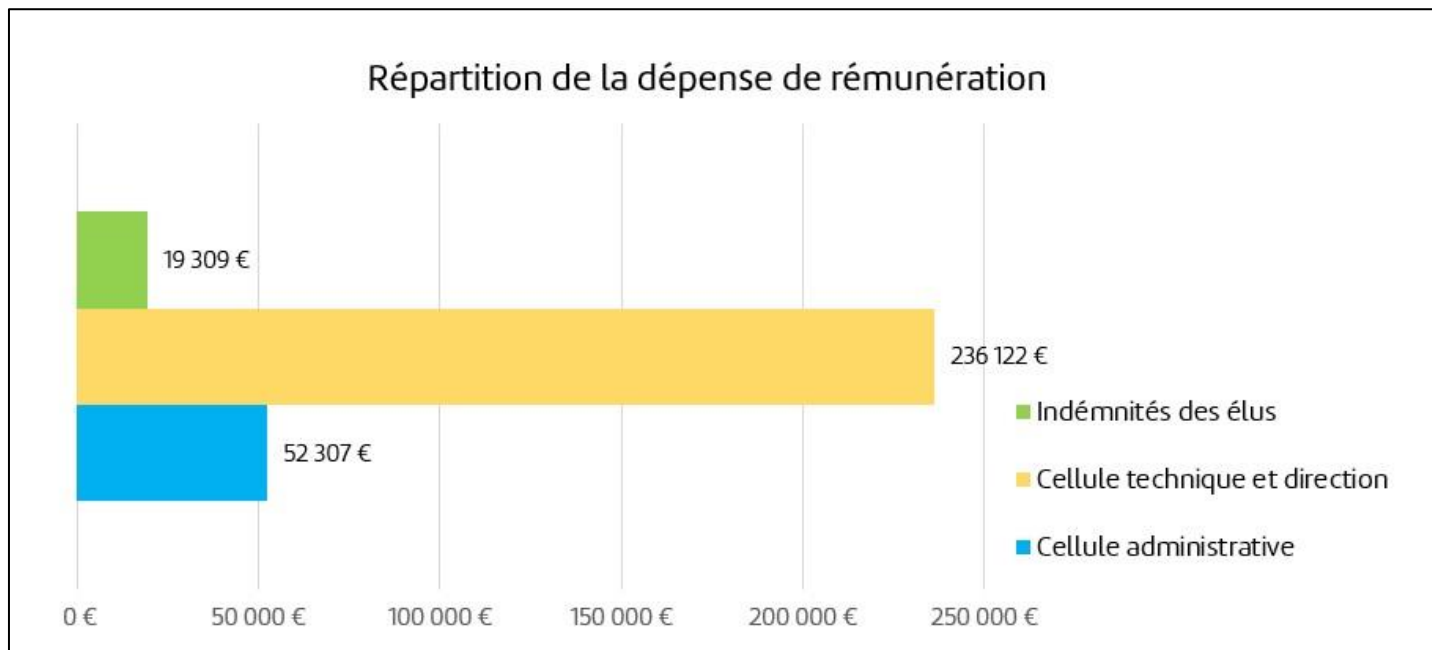
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHARGES STRUCTURELLES

Répartition des frais de structure

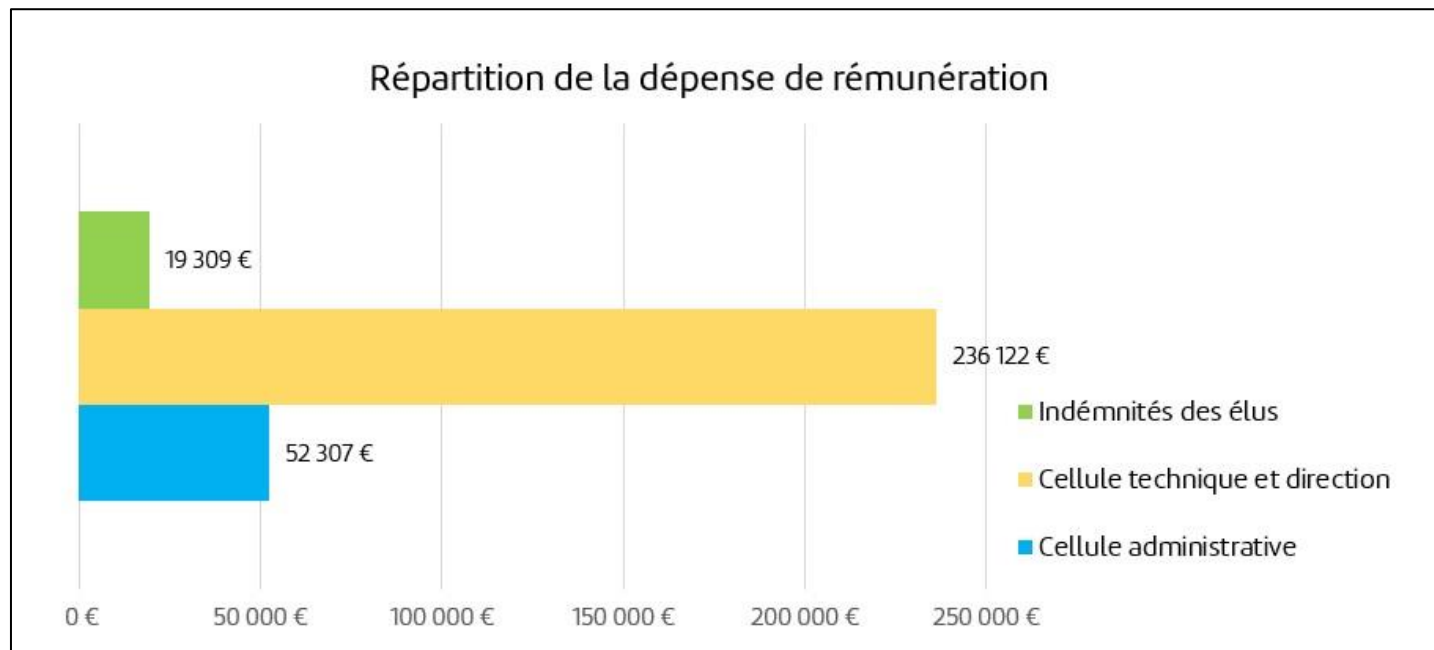


En 2023, total de **40 690€** de charges structurelles.
En 2022, les charges structurelles étaient de 33 689 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHARGES LIÉES À LA RÉMUNÉRATION



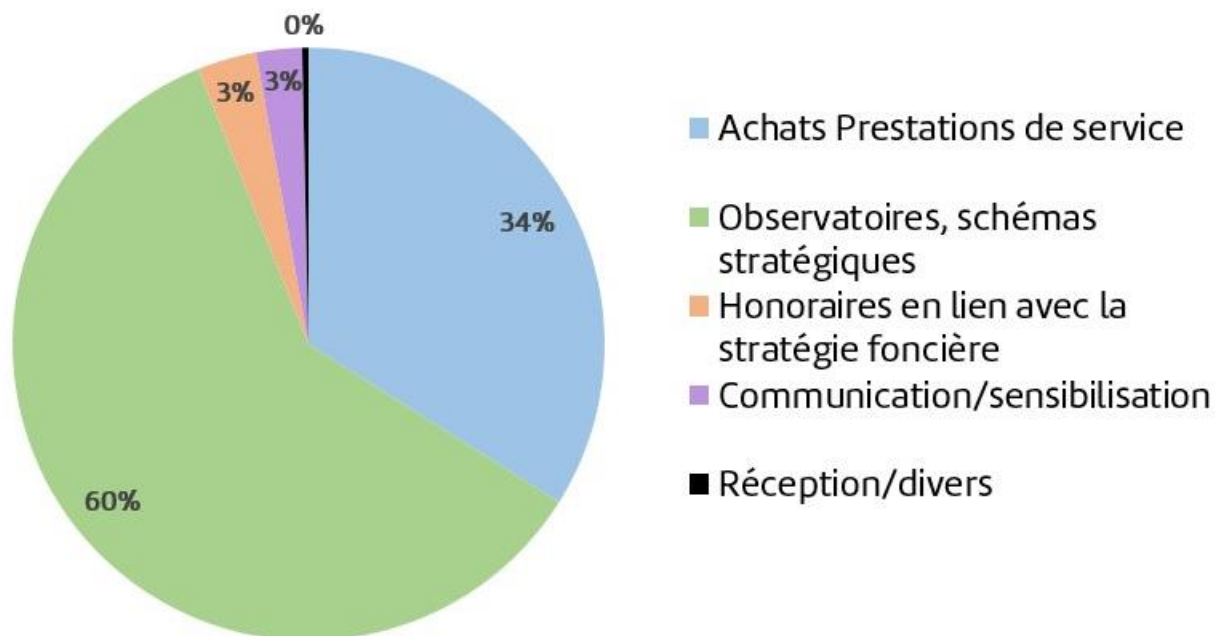
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHARGES LIÉES À LA RÉMUNÉRATION



- * Les dépenses de rémunération s'élèvent à un total de **307 738 €** en 2023.
- * Les subventions liées au poste sont de **101 517€** dont **94 881 €** de la part de l'agence de l'eau (qui couvre aussi une partie des postes de la cellule administrative).
- * Environ 4,2 ETP réalisent des missions dévolues à l'exercice de la compétence GEMAPI (actions du Contrat de Milieux), sur les 6,6 que compte la collectivité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de fonctionnement liées à l'activité



Achats Prestations de service	114 390 €
Observatoires, schémas stratégiques	202 004 €
Honoraires en lien avec la stratégie foncière	10 885 €
Communication/sensibilisation	8 433 €
Réception/divers	1 178 €
	336 890 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHARGES LIÉES À L'ACTIVITÉ

**Achat de parcelles à l'aval
des Usses et sur la plaine
de Bonlieu.
A ce jour, le Syr'Usses est
propriétaire d'environ 25
ha depuis 2018**



Répartition des dépenses d'investissement

Investissement informatique et mobilier	3 826 €
Démarche d'acquisition foncière	123 714 €
Actions de restauration des espaces naturels	82 240 €
	209 780 €

En attente de la clôture de l'exercice, notamment des écritures de rattachement

	Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
	2022	2023	2022	2023
Charges structurelles	33 689 €	40 690 €	7 030 €	3 826 €
Charges de rémunération	308 744 €	307 738 €		
Charges liées à l'activité	321 385 €	336 892 €	71 375 €	205 954 €
TOTAL	663 818 €	685 320 €	78 405 €	209 780 €

- Plus de 90% de l'activité représente la compétence GEMAPI
- Les charges de fonctionnement en 2022 comportent 92 458 € de rattachement et 228 927€ de dépenses liquidées ; la progression des dépenses tient compte de l'augmentation constante de l'activité.
- Les charges d'investissement ont fortement augmenté dû fait des achats et procédures foncières.